



BULLETIN JURIDIQUE DU PRATICIEN HOSPITALIER

NUMÉRO 96



Éditeur : LEH Édition

www.leh.fr

Le bulletin juridique du praticien hospitalier

Parution : mars 2007

Format : 0 x 0 mm

ISSN : 1625-4104

Prix : 13 € TTC

Pour commander :

www.leh.fr ou info@leh.fr ou tél. 05 56 98 85 79.

Présentation

Le Bulletin juridique du praticien hospitalier

numéro 96, mars 2007

Un moratoire de cinq ans, sans loi ni réforme

Il n'est pas rare que d'aucuns s'interrogent sur la finalité de cette avalanche de réformes que connaît leur vie professionnelle depuis dix, vingt, trente et a fortiori quarante ans ! Le nombre de lois réformant le droit hospitalier est impressionnant. Trois grandes lois : 31 décembre 1970, 31 juillet 1991, 4 mars 2002 ; six ordonnances : 11, 13 et 31 décembre 1958, 24 avril 1996, 4 septembre 2003, 2 mai 2005. On ne compte pas les lois intermédiaires qui modifient sans cesse les lois principales ; par exemple, la loi du 31 décembre 1970 fut modifiée dix-huit fois. Depuis 1996, la loi de financement de la Sécurité sociale paraissant tous les ans apporte un nombre considérable de modifications au droit hospitalier. Ainsi, la loi de 2007 porte 147 articles dont une vingtaine modifie le droit hospitalier. Comment, dans ces conditions, s'y retrouver ? Que veulent dire toutes ces réformes ? C'est certainement pour le bien de l'hôpital ! Mais, parfois, selon l'adage, l'Enfer est pavé de bonnes intentions. Le résultat est que plus personne ne s'y retrouve : même les plus chevronnés de nos juristes y perdent leurs repères. Un moratoire de cinq ans sans loi est nécessaire. Contentons-nous de ce qui existe et essayons de faire avec.

Il est urgent de réfléchir, évaluer, adapter. Réfléchir aux enjeux politiques de santé publique avec l'arrivée massive d'une population de plus de soixante-quinze ans qui aura besoin des soins hospitaliers de médecine et de chirurgie. Comment y faire face alors que l'on supprime des sites hospitaliers de proximité ? Évaluer ce qui a été entrepris et plus particulièrement la fameuse T2A dont les effets peuvent tuer le service public hospitalier : faudra-t-il des Don Quichotte de l'hôpital pour retrouver le sens de l'intérêt général au profit des plus démunis ? Adapter les projets de nouvelle gouvernance en lui ôtant son aspect bureaucratique et faussement démocratique ; permettre aux bonnes volontés d'éclore sous la chape de plomb d'une structure administrativo-technique qui ne sert que ceux qui sont à sa tête, et encore !

